

analogy and would not infringe the functional rule of neutralization. It would be only regarded as an intentional reference to the „correct” use of letters in spelling.

DISCUSSION :

Dr. J. KOŘÍNEK (Bratislava) :

Es ist zu erwägen :

1. ob bei der Uebertragung der in einer gewissen Lautstellung assimilierten Konsonanten in eine andere Lautstellung im Wege der morphologischen Analogie nicht als ein der mitbestimmenden Faktoren auch die Tendenz wirke, die etymologische Zugehörigkeit und die Verständlichkeit der betreffenden Semanteme aufrechtzuerhalten ;

2. ob sich die in Frage stehende Analogie doch nicht prinzipiell auch auf die kombinatorischen Varianten erstreckt und das praktische Nicht-Vorkommen von analogisch übertragenen Varianten nicht vielmehr dadurch verursacht werde, dass die Artikulierung solcher Varianten überall dort, wo die phonetischen Bedingungen zu deren Hervorbringung fehlen, für das sprechende Kollektivum zu schwierig wäre.

5. Prof. ANDRÉ MARTINET (Paris) : *Equilibre et instabilité des systèmes phonologiques.*

L'examen des états de langue, qui est incontestablement le premier point du programme phonologique, fait ressortir, non seulement l'interdépendance des différents phonèmes d'une même langue, mais également l'existence de séries parallèles de phonèmes que distingue la présence ou l'absence d'un même caractère phonique. L'étude phonologique de l'évolution linguistique vise tout d'abord à donner une classification fonctionnelle des mutations qui caractérisent le passage d'un état de langue à un autre état de langue. Toutefois, les phonologues n'ont pas épuisé les ressources de leur science lorsqu'ils ont réparti les faits diachroniques sous les rubriques phonologisation, déphonologisation, transphonologisation. Il leur appartient, en bien des cas, de donner une explication des phénomènes qu'ils constatent. La stabilité d'une opposition phonologique dépend, en partie, de l'importance de son rôle fonctionnel, ou, comme on dit, de son rendement ; mais elle est surtout sous la dépendance de sa place dans le système : une opposition dont le rendement est presque nul peut être très stable si elle forme un couple d'une corrélation bien établie (par ex. anglais *š/ž*). Un système sera donc d'autant plus stable qu'un plus grand nombre des oppositions qu'il présente fera partie de corrélations stables,

c'est-à-dire complètes et bien équilibrées. Un système instable aura tendance à évoluer jusqu'au moment où il atteindra à un équilibre satisfaisant. Les phonologues estiment d'ailleurs que cette évolution n'est pas aveugle, mais qu'elle a directement pour but l'établissement d'un système harmonieux. Le jeu de cette tendance à l'harmonie a été décrit plusieurs fois et a reçu le nom de thérapeutique phonologique.

L'emploi de l'épithète d'*harmonieux* pour caractériser un système, a sans doute l'avantage de frapper l'imagination, mais il a le grave inconvénient d'obscurcir la nature véritable des faits. Il serait plus exact de dire qu'il y a, non pas tendance à l'harmonie, mais tendance à l'économie des moyens : l'apparition d'une corrélation doit être considérée comme une amélioration du rendement, puisque, par la simple opposition de deux types articulatoires, on arrive à distinguer un nombre considérable de phonèmes nouveaux. Douze phonèmes disjoints représentent douze articulations à maintenir distinctes ; douze phonèmes qui forment six couples d'une même corrélation n'en représentent que  $6 + 2 = 8$ . Le comblement d'une case vide dans une corrélation représente soit l'acquisition d'un phonème nouveau sans augmentation du nombre des articulations, soit le maintien du nombre des phonèmes du système avec diminution du nombre de ces articulations.

L'explication de l'évolution phonique par la tendance à l'économie des moyens paraît justifiée dans bien des cas, et bien des mutations que l'on se contentait jusqu'ici d'enregistrer, vont pouvoir recevoir une justification phonologique. Il paraît toutefois superflu d'exposer pourquoi cette tendance ne saurait rendre compte de tous les faits d'évolution phonique : des accidents divers précèdent nécessairement les efforts divergents de chacun des dialectes d'une même langue à la recherche de son équilibre propre. Ce sera une des tâches de la phonologie de l'avenir de déterminer toutes les tendances qui peuvent, à tout instant ou dans certaines circonstances, mettre en péril l'équilibre du système phonologique.

On ne veut retenir ici que l'inertie des organes de la parole, qui non seulement aboutit à l'apparition de variantes combinatoires, c'est-à-dire de réalisations plus faciles en certaines positions, mais qui peut aussi rendre précaire l'existence de certains types de structure phonologique. Chaque corrélation est, on le sait, caractérisée par sa marque, c'est-à-dire la caractéristique phonique qui distingue les membres de chaque couple de la corrélation. Le phonologue considère la marque comme identique, quel que soit le couple de la corrélation considérée. Et c'est, en fait, ce qui se passe objectivement pour certaines corrélations.

Soit par exemple une corrélation de sonorité : la marque se réalisera constamment au moyen de vibrations de la glotte, c'est-à-dire pratiquement de la même façon, qu'elle accompagne une articulation labiale, apicale, ou dorsale ; la zone d'articulation de la marque, ici le larynx, étant suffisamment éloigné de la zone normale d'articulation des phonèmes particuliers qui est la cavité buccale, il y a peu de chance pour que l'articulation de la marque ait une influence décisive sur la nature de l'articulation propre aux différents phonèmes.

Le cas d'une corrélation de friction qui oppose deux séries de fricatives et d'occlusives, est tout à fait différent : la marque, ici, est la nature imparfaite de la fermeture des membres d'une série qui s'oppose à la fermeture parfaite des phonèmes de l'autre série. Pour autant qu'elle ait une existence objective, cette marque se réalise à l'endroit même où s'articulent les différents phonèmes, c'est-à-dire, en fait, de façon très différente selon qu'il s'agit de labiales, d'apicales, ou de dorsales. L'existence de la corrélation est, dans ce cas, le résultat d'un inconscient effort d'abstraction qui aboutit à mettre sur le même plan des phénomènes assez dissemblables. Une corrélation de ce type sera naturellement beaucoup plus instable qu'une corrélation de sonorité, comme en témoigne l'histoire de bien des langues : l'ancien germanique, qui possédait une corrélation de ce type, a vu son  $\varphi$  bilabial devenir  $f$  labiodental, et la dorsale  $\chi$  s'affaiblir, dans la plupart des cas, en une simple aspiration qui ne s'est conservé qu'à l'initiale. Dès lors, la corrélation avait vécu, et le  $\beta$  a dû se sonoriser, comme en allemand et en néerlandais, se durcir en  $t$ , comme en scandinave, ou se trouver, comme en anglais, un partenaire sonore.

La marque des corrélations de mouillure et de nasalité est mieux localisée que celle des corrélations de friction. Dans le cas des corrélations de mouillure, la marque se réalise dans partie antérieure de la cavité buccale. En conséquence, les phonèmes articulés dans cette partie de la bouche seront favorisés dans ce sens que, leur articulation propre, pouvant se combiner beaucoup plus intimement avec celle de la marque, il leur sera plus facile d'être perçus et traités comme une articulation unique ; au contraire, les labiales et les phonèmes articulés tout à fait en arrière se verront exposés, ou bien à voir leur élément palatal s'amenuiser et disparaître, ou bien à lui voir prendre un relief tel qu'il risquera d'être perçu comme un phonème indépendant. Restés seuls, les phonèmes mouillés articulés dans la partie antérieure de la bouche ne s'opposeront plus aux apicales ordinaires comme leurs corrélatifs, mais comme les phonèmes d'une autre zone articulaire ; en d'autres termes, la mouillure ne sera plus une marque, mais la caractéristique

essentielle de ces phonèmes. En conséquence, les corrélations de mouillure n'ont qu'assez rarement une ampleur considérable, et ne présentent pas une stabilité à toute épreuve.

Dans le cas des corrélations de nasalité, la stabilité est très grande pour certains types de phonème et très faible pour d'autres. La marque de ces corrélations se réalise vers l'arrière de la cavité buccale par abaissement du voile du palais. De ce fait, les articulations profondes, consonantiques ou vocaliques, risquent de contrarier la réalisation de la marque. On remarque effectivement que la plupart des langues présentent bien une corrélation de nasalité, mais que celle-ci est, d'ordinaire, réduite aux articulations antérieures, labiales et apicales. Au contraire, la dorsale  $\eta$  et les voyelles nasales n'ont qu'assez exceptionnellement valeur d'éléments phonologiques indépendants.

Les systèmes vocaliques nous fournissent d'autres exemples de corrélations partiellement instables. Le phonologue distingue parmi eux deux types dit respectivement triangulaire et quadrangulaire. Logiquement, on attendrait pour chaque système une corrélation opposant une série de voyelle d'avant à une série de voyelle d'arrière, ou un faisceau de corrélations combinant les caractères antérieur, postérieur, arrondi, non arrondi. En fait, au lieu de ce système quadrangulaire, nous trouvons le plus souvent un système triangulaire où, pour le plus grand degré d'ouverture, on ne trouve qu'un seul phonème ( $a$ ). Ici encore, l'activité organisatrice doit céder le pas aux nécessités anatomiques et physiologiques. En effet, tandis que, pour le plus grand degré de fermeture, il est aisé de distinguer nettement entre  $i$ ,  $ü$ ,  $y$  et  $u$ , la distinction entre les séries antérieure-non arrondie, antérieure-arrondie, postérieure-non arrondie et postérieure-arrondie devient de plus en plus malaisée à mesure que s'ouvre la bouche. Pour une ouverture maxima de cet organe, l'arrondissement des lèvres n'existe plus au sens qu'on donne à ce terme en phonétique, et il ne peut y avoir deux degrés de profondeur de l'articulation, mais un seul, celui qui permet de réaliser la plus grande ouverture.

MEILLET a fréquemment attiré l'attention sur le caractère instable de certains du langage (cf. notamment, *Linguistique historique et linguistique générale*, p. 52 et suiv.). Certaines de ses remarques peuvent, sans doute, être précisées à la lumière des observations phonologiques : MEILLET conclut, par exemple, de la disparition de  $p$  dans certaines langues, notamment en celtique et en arménien, à une débilité naturelle de ce son. Avant de se prononcer sur ce point, les phonologues examineront le système de chacune des langues mises en cause, et, en particulier, l'inventaire de leurs phonèmes labiaux ; ils se rappelleront que le partenaire sonore de  $p$ , le  $b$  indo-européen, s'il a jamais existé,

est très mal représenté dans les langues attestées, et ils concluront que là se trouve peut-être une des causes essentielles de l'élimination de *p* en celtique et en arménien. Ils se trouveront toutefois d'accord avec MEILLET pour constater l'instabilité naturelle des articulations labiales, instabilité qui a souvent mis en péril l'équilibre des systèmes.

On a tenté ci-dessus d'appliquer les vues de MEILLET, non plus aux phonèmes isolés, mais aux séries d'oppositions phonologiques. Les deux points de vue ne s'excluent pas ; ils se complètent.

6. Prof. ROMAN JAKOBSON (Brno) : *Observations sur le classement phonologique des consonnes.*

On ne pourrait mieux définir la thèse fondamentale de la phonologie qu'en citant la formule classique de FERD. DE SAUSSURE : „Les phonèmes sont avant tout des entités oppositives, relatives et négatives.” Nous délimitons les phonèmes d'une langue donnée en découpant dans la chaîne parlée les plus petites tranches phoniques susceptibles de différencier les significations des mots. Nous identifions les phonèmes d'une langue donnée en les décomposant en leurs caractères phonologiques constitutifs, c'est-à-dire que nous établissons pour chaque phonème quelles qualités l'opposent aux autres phonèmes du système en question. Ainsi le vocalisme du turc-osmanli avec ses huit phonèmes ne comprend que trois différences spécifiques : à savoir l'opposition des voyelles ouvertes et fermées, celle des voyelles palatales et vélares et enfin celle des arrondies et des non-arrondies.

Par opposition aux voyelles fermées, les voyelles ouvertes possèdent, du point de vue acoustique, une perceptibilité majeure et un son plein. Deux oppositions de timbre distinctes correspondent à la division des voyelles en vélares et palatales d'une part, en arrondies et non-arrondies de l'autre. La différence des deux oppositions est manifeste pour l'acoustique tant objective que subjective. Pour désigner le contenu acoustique des voyelles palatales et vélares, nous nous servons des termes „aiguës” et „graves”, acceptés par M. GRAMMONT. On pourrait dire en se basant sur l'analyse de STUMPF : 1° qu'une voyelle palatale complète la formante de la vélaire correspondante par une formante supérieure et, 2° qu'une voyelle arrondie ne se distingue de la non-arrondie correspondante que par un rabaissement de sa formante supérieure ou unique. Les nouveaux spectrogrammes des voyelles compliquent un peu ces formules sans pourtant dissimuler leur netteté.

Si la note caractéristique d'une voyelle arrondie est moins haute que celle de la non-arrondie correspondante, c'est qu'on rétrécit l'orifice antérieur du résonateur buccal. En émettant une voyelle palatale, on divise le résonateur buccal et on élargit le pharynx, son orifice postérieur. La note caractéristique de la palatale est par conséquent plus haute que celle de la vélaire correspondante munie d'un résonateur indivis avec le pharynx rétréci.

Tout le vocalisme de l'osmanli et tout système vocalique en général obéit au principe de la dichotomie et se laisse réduire à un nombre restreint de qualités phonologiques formant des oppositions binaires. La logique distingue deux espèces d'oppositions. Le premier type, opposition des termes contradictoires, est une relation entre la présence et l'absence d'un même élément. Exemple : voyelles longues s'opposant aux voyelles sans longueur. Le second type, opposition des termes contraires, est une relation entre deux éléments „qui font partie d'un même genre, et qui diffèrent le plus entre eux ; ou qui, présentant un caractère spécifique susceptible de degrés, en possèdent respectivement le maximum ou le minimum”. Exemple : voyelles aiguës s'opposant aux graves. De même dans le domaine du consonantisme comme l'a surtout mis en relief le prince TRUBETZKOY, toutes les différences phonologiques du mode d'articulation, de l'intensité et du travail phonatoire secondaire se décomposent intégralement en des oppositions binaires des deux types signalés. Il ne reste que les distinctions des consonnes d'après le lieu de leur articulation. Seraient-elles en contradiction avec la dichotomie du système phonologique ? Présenteraient-elles ainsi une exception unique ?

Imaginons une série de consonnes qui ne se distinguent prétendument que par le lieu de leur articulation, par ex. les six occlusives sourdes du tchèque ou du hongrois. Nous avons été jusqu'ici portés à croire que la totalité des traits communs à deux de ces consonnes se rencontre aussi dans les autres consonnes de la même série. Mais cela revient à admettre que chaque point d'articulation dont on chercherait vainement à définir l'équivalent acoustique immédiat, constitue une qualité phonologique indécomposable. Il en résulterait d'autre part que les six phonèmes en question forment entre eux suivant la formule mathématique des combinaisons quinze oppositions disparates, partant quinze qualités différentielles, et que la disposition de ces phonèmes les uns par rapport aux autres dans le système reste indéterminée. Mais dans ce cas il n'y aurait à vrai dire ni système ni même oppositions, puisque le système exige un enchaînement ordonné des parties et que